

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
En six mois	13
En trois mois	7
PAR POSTE	
En un an	30 fr.
En six mois	16
En trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Aannonces, la ligne.....	20
Réclames, — — — — —	30
Faits divers — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le redacteur des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JUIN

## La hausse de la Rente

Les républicains ont poussé plus loin qu'aucun autre gouvernement l'art de soutirer l'argent de l'épargne.

Le ministre des finances Rouvier est le grand acheteur de la rente, qui donne un cours factice au 3 0/0.

« Il ne faut pas oublier, a dit M. Leroy-Beaulieu dans l'Economiste Français, que le 3 0/0 nouveau n'est pas encore complètement libéré et qu'il a été émis il n'y a pas dix-huit mois, en janvier 1891, au cours de 92.55. En ce bref laps de temps, la rente 3 0/0 a donc gagné près de 8 fr. »

L'institution des Caisses d'épargne a été détournée de son but bienfaisant. En élevant à 2,000 fr. le maximum des dépôts et en permettant à la même famille de faire plusieurs dépôts sous le nom de plusieurs de ses membres, on était sûr d'attirer les capitaux. La Caisse d'épargne, avec un intérêt relativement élevé, devient une banque de dépôts.

Avec les Caisses d'épargne postales, on a pénétré jusqu'au fond des campagnes et on enlève aux cultivateurs l'argent qui leur serait si nécessaire pour l'amélioration et le progrès des cultures.

Les sommes ainsi accumulées dans les Caisses d'épargne ont dépassé le chiffre colossal de trois milliards et demi.

Quel usage le gouvernement fait-il de ces dépôts? Le ministre des finances, en achetant chaque mois une trentaine de millions de rente 3 0/0, crée une hausse factice. Il élève au pair le cours de cette rente, cours très supérieur à sa valeur réelle.

Le plus haut cours atteint sous la Restauration fut celui de 86 fr. 40, en 1829.

La Révolution de Juillet fit descendre la rente à 55 fr. en 1830 et à 46 fr. en 1831. Il fallut quinze années pour revoir le plus haut cours de la Restauration. Ce n'est qu'en 1844 qu'on atteignit 86 fr. 40.

La Révolution de février 1848 fit descendre la rente à 32 fr. 50, d'où elle ne se releva qu'à 58 fr. 50 en 1849 et 1850.

Sous l'Empire, elle remonta à 86 fr. en 1852: les cours faiblirent ensuite sensiblement. Les immenses travaux des chemins de fer, le développement de la grande industrie attirèrent les capitaux et les rémunérèrent plus avantageusement que la rente. Le taux de l'intérêt s'éleva:

A partir de 1860, la rente 3 0/0 fut cotée jusqu'en 1868 entre 66 et 69.

De 1868 à 1870, le 3 0/0 s'éleva à 75 fr. 40.

La guerre fit descendre la rente à 50 fr. 80 en 1870, à 50 fr. 75 en 1871. Elle se releva graduellement à 64 fr. 80 en 1874 et 73 fr. en 1876.

Voici, grâce aux manœuvres de M. Rouvier et à la diminution des grands travaux, des entreprises lucratives qui ne sollicitent plus les capitaux, la rente 3 0/0 au cours de 100 fr.

S'il survenait une crise sociale ou une guerre, quel désastre quand on verrait tout à coup la

rente 3 0/0 descendre, comme en juillet 1830 ou en 1848, à 55, 46 ou 32 fr.!

Si la baisse du taux de l'intérêt est due en partie au phénomène fâcheux que constate M. Leroy-Beaulieu, au ralentissement de l'esprit d'entreprise, à une sorte de stérilité relative de l'époque présente, il est bien évident que la surélévation du taux de la rente est due principalement aux achats de rente sans cesse renouvelés par M. Rouvier avec l'argent des Caisses d'épargne.

Le ministre des finances, qui veut se servir de l'élévation factice du 3 0/0 pour réaliser la conversion du 4 1/2 dans des conditions plus avantageuses aux dépens des porteurs de rente, n'a point voulu que la Chambre des Députés réduisit le chiffre maximum des dépôts de 2,000 à 1,000 fr.

Il s'est également opposé à l'emploi d'une partie des capitaux des Caisses d'épargne en travaux utiles et productifs, en prêts communaux entourés de toutes garanties.

Il a trouvé dans la Chambre des Députés une majorité docile, qui s'est rendue complice de ces manœuvres si préjudiciables aux intérêts du pays.

Dans ces conditions, il est bien évident que la hausse de la rente n'est pas un signe de prospérité. Elle atteste, au contraire, le ralentissement de l'esprit d'entreprise. Elle crée aux porteurs de la rente une situation très dangereuse: leur capital, s'il survenait une crise sociale ou une guerre, peut être réduit de moitié ou des deux tiers. Les exemples que nous avons rappelés de nos révolutions de 1830 et de 1848, et de la guerre de 1870, prouvent qu'il faut une longue période de paix et de sécurité, quelquefois quinze années, pour retrouver des cours élevés. Que de ruines, que de souffrances causent ces catastrophes!

Le ministre des finances, M. Rouvier, a donc fait une œuvre mauvaise en donnant à la rente 3 0/0 un cours factice par ses achats avec les capitaux des Caisses d'épargne, et en s'opposant à l'abaissement à 1,000 fr. du maximum des dépôts, afin de pouvoir continuer ses manœuvres de bourse.

(Journal de Rennes.) LÉON PHILOUZE.

## INFORMATIONS

La Chambre s'ajournera probablement le 14 juillet à cause des élections aux Conseils généraux qui seront sans doute fixées au dimanche 31 juillet.

Avant d'entrer en vacances, la Chambre doit voter plusieurs projets de loi urgents:

La prorogation de la loi sur la marine marchande qui expire le 31 juillet;

La prorogation des droits sur les pétroles qui prendraient fin le 30 septembre;

Les crédits supplémentaires pour la marine;

Les contributions directes pour 1893;

La loi sur le traitement des gardiens de la paix;

La loi sur les indemnités aux victimes des explosions de dynamite;

La loi sur la réorganisation du tribunal de la Seine qui devrait entrer en vigueur le 15 octobre;

La loi sur la réorganisation du conseil d'Etat;

La loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, qui est en cours de délibération.

### LE MARQUIS DE MORÈS

M. de Morès ne s'étant pas présenté à une invitation du juge d'instruction Couturier, M. Goron a été chargé de l'arrêter. Il s'est présenté à la *Libre parole* et à la *Ligue antisémite*. M. de Morès n'y était pas. On l'a trouvé à son domicile particulier, 263, boulevard Pereire, où étaient avec lui ses témoins. On a saisi chez lui la correspondance relative au duel ainsi que les procès-verbaux. Semblables perquisitions ont été faites chez M. de Lamase et chez M. Guérin, où on n'a rien trouvé. A la *Libre parole* on espère que M. de Morès va être mis en liberté sous caution.

Les journaux commentent cette déclaration de M. de Morès:

« Je suis profondément chagrin de cette mort que j'ai tout fait pour éviter. Je sais bien que le parquet va lancer contre les témoins et moi un mandat d'amener; je m'y attends d'un moment à l'autre. Mais qu'importe! Les magistrats n'empêcheront pas que l'œuvre par nous entreprise ne se continue; les questions de personnes ne sont rien; les principes sont tout, et nous ne sommes qu'au commencement d'une guerre civile. »

### AUTOPSIE DU CAPITAINE MAYER

L'autopsie du corps du capitaine Mayer a été faite samedi à l'hôpital militaire du Gros-Cail- lou, par le docteur Vibert, médecin légiste, assisté du médecin en chef de l'hôpital militaire du Gros-Cail- lou.

Contrairement à l'opinion des médecins qui ont soigné le capitaine Mayer, il a été reconnu que l'épée avait perforé les deux lobes du poumon droit et s'était enfoncée de 30 centimètres, en venant s'émousser sur la colonne vertébrale.

Après l'autopsie, le corps, accompagné par M. Cochefert, a été amené, 44, rue de Douai, à 11 heures du matin.

Le rapport du médecin légiste a été envoyé samedi à M. Couturier, juge d'instruction qui a d'ailleurs assisté à l'autopsie.

L'enquête sera rapidement menée et il est probable que l'affaire viendra dans la première quinzaine du mois d'août devant les assises.

### LES ANARCHISTES ET M. DEIBLER

Si l'on en croit le *Figaro* et le *Gaulois*, les « anarchistes ont tenté le 21 juin un coup qui aurait eu, s'il avait réussi, un retentissement extraordinaire ».

Il s'agit de l'enlèvement du bourreau de Paris, M. Deibler, près du café où il va chaque soir.

« Déjà, lors du premier procès de Ravachol devant la Cour d'assises de la Seine, les compagnons, en prévision de la peine capitale qu'ils redoutaient pour leur ami, avaient résolu de séquestrer le bourreau.

« Trois compagnons, deux munis de cordes, étaient chargés de ligotter M. Deibler, l'autre

tenait tout prêt un bâillon pour l'empêcher de pousser un seul cri. Sur le siège d'un landau avec le cocher un quatrième complice devait indiquer la route à suivre. »

Mais le coup fut manqué et la tentative n'eut pas de suite.

« Les compagnons songèrent aussi un instant à s'emparer des bois de justice.

» Ils réussirent même à pénétrer dans le hangar où ils sont remisés, mais se rendant vite compte des difficultés de l'entreprise, ils abandonnèrent ce projet. »

Tout cela paraît bien invraisemblable et ne mérite pas grande créance.

### GUILLAUME II A LONDRES

D'après le *Figaro*, l'empereur Guillaume aurait pris la résolution subite de se rendre en Angleterre « pour étudier les élections anglaises ».

Si cette information est vraie, ce qui paraît peu vraisemblable, nous doutons que cette manière de peser sur les électeurs plaise beaucoup aux Anglais qui se sont toujours révoltés — avec raison — contre les ingénérances étrangères dans leur politique intérieure.

Il se pourrait bien que cette visite *in extremis* en faveur de lord Salisbury valût pas mal de voix à M. Gladstone.

Une panique a eu lieu à la Bourse à l'occasion du bruit de cette visite et tous les fonds ont baissé.

### INTERVIEW DE M. DE BISMARCK

La *Nouvelle Presse libre* a publié cette interview curieuse:

Dans le dernier entretien que M. de Bismarck eut avec le Tsar, celui-ci dit: J'ai confiance en vous, mais êtes vous sûr de rester au pouvoir?

M. de Bismarck, étonné, répondit qu'il resterait ministre sa vie durant, ne se doutant pas de sa disgrâce imminente, tandis que le Tsar était peut-être déjà renseigné à ce sujet.

L'ex chancelier aurait ajouté que l'autorité personnelle et la confiance du monde font encore défaut à son successeur, de là résulte que la situation politique de l'Europe s'est aggravée.

Le prince de Bismarck dit catégoriquement en terminant:

« Le fil qui nous avait attaché à la Russie est rompu.

» Je considère que le principal but de la politique actuelle doit être le maintien de la paix.

» Qu'advierait-il si, après une guerre heureuse avec la Russie, nous avions deux voisins nous menaçant toujours d'une revanche!

» Il est possible qu'une guerre avec la France soit inévitable, il suffit qu'il s'y trouve un homme qui verserait de la poudre dans de l'eau pour la faire bouillonner. C'est une situation dont on ne peut pas encore prévoir la fin.

» L'Allemagne et la Russie n'ont aucun intérêt à se faire la guerre. »

Interrogé sur son absence du Reichstag, le prince de Bismarck répondit qu'il n'était pas allé au Reichstag, parce qu'il aurait dû attaquer le gouvernement en visière ouverte.

On ne peut pas lui défendre de critiquer les choses qui se passent en Allemagne.

Il ne laisserait jamais personne empiéter sur ce droit.

#### REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 26 juin 1892.

Les réalisations sur les rentes ont pris un caractère plus accentué à l'approche de la liquidation de juin. Les ventes au comptant ont accéléré la réaction. Le 3 0/0 ancien est revenu aux environs de 99 fr.; le nouveau est à 100 fr. et le 4 1/2 reste à 103.80.

La Rente Italienne reste influencée par les mêmes causes que les rentes françaises; des réalisations ont ramené son cours à 92.65.

L'Extérieur est en recul marqué à 66 11/16. Le 3 0/0 Portugais s'est maintenu aux environs de 25 fr. en attendant que le gouvernement ait fait connaître sa réponse relativement aux propositions sur lesquelles les comités auront à se prononcer.

La faiblesse du Rouble à Berlin et à Paris a pesé sur les cours du Russe nouveau et de l'Orient.

L'action de la Banque de France a reculé à 4.135. Les bénéfices réalisés sont actuellement de 6.818.729 fr. contre 10.532.101 fr. en 1891.

Le Crédit Foncier se maintient à 4.147. Le coupon de 30 fr. pour solde se détache dans les premiers jours de juillet.

La Banque de Paris est moins influencée par les défaillances des valeurs étrangères depuis qu'on la sait très dégagée de ce côté. Elle varie de 668 à 675.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 785; il trouve dans l'extension de ses relations de banque et d'escompte à l'étranger une compensation au ralentissement des transactions à l'intérieur.

La Société Générale justifie la fixité de son cours de 465 par la régularité des bénéfices assurant l'immobilité de son revenu.

L'action Immeubles de France se fixe aux environs de 500 fr. soutenue par une progression certaine de la valeur de la propriété immobilière.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux est demandée de 685 à 690. On prévoit que ses bénéfices pourront dépasser ceux du précédent exercice.

Les Chemins Economiques cotent 425.

**Valeurs en Banque.** — A la suite du rapport de M. Wickersheimer, ingénieur en chef des mines, l'action Morena devait attirer l'attention des capitalistes, on la trouve difficilement sur le marché où elle est demandée à 125 fr.

On remarque la tendance ferme de l'action des Soufres Romains. La Société a vendu son produit à des prix exceptionnels qui justifient la préférence dont ils sont l'objet de la part de l'industrie.

Au moment où la Société Centrale de Dynamite passe par une phase critique, et que ses actions étaient tombées à 380 fr., la Part Fulminante était demandée à 45 fr. Ce contre mouvement est intéressant à suivre.

Pendant que l'on s'efforce d'attirer nos capitaux aux actions et obligations de la Compagnie des Wagons-Lits, cette Société devient allemande par ses attaches, ses tendances, son personnel, son administration d'où l'élément français est presque complètement disparu. On veut bien accepter notre argent, mais on ne veut pas que nous participions à la conduite des affaires sociales.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

La seconde Fête-Dieu a été célébrée cette année comme précédemment dans les cours, le jardin et les prairies de l'Institution Saint-Louis. Bien que vaste, cette enceinte ne pouvait suffire pour donner à cette solennité toute la pompe que les fidèles eussent désiré. Les enfants étrangers à l'établissement étaient assez réduits, et beaucoup de parents ont manifesté leurs regrets de ne pas voir leurs jeunes garçons et leurs fillettes faire escorte au Saint-Sacrement.

Mais le cortège d'hommes était imposant: la bannière de l'Association de Notre-Dame du Travail, la statue de saint Dominique, patron des chapeliers, étaient portés par les associés groupés en grand nombre. La musique de Saint-Louis s'est fait entendre et a exécuté avec un véritable talent des morceaux religieux et des marches triomphales. Les élèves de M. Halber, ont joué en marchant avec l'assurance d'une musique militaire.

La tête de la procession rentrait dans la cour d'honneur où était dressé un élégant reposoir adossé à la façade de l'établissement, que le Saint-Sacrement n'avait pas encore quitté le monument si gracieux qui était élevé dans la prairie.

Rendons hommage au bon goût et à l'ardeur des élèves de cette institution pour la grâce et la multiplicité des décors sur le parcours du Saint-Sacrement. Les guirlandes, les arcs de triomphe, les fleurs disposés par ces jeunes mains s'harmonisaient admirablement avec la verdure des arbres et des bosquets qui longent les allées.

La foule toujours recueillie était tellement compacte qu'elle a rendu le défilé long et difficile. La cérémonie, commencée à 4 heures, n'a été terminée qu'après 6 heures du soir.

### Le 135° de ligne à Saumur

Le régiment complet du 135° est arrivé hier matin à Saumur, à dix heures, par la route de Saint-Lambert, contrairement à ce qui avait été annoncé.

L'itinéraire a été changé aux Rosiers à cause de la difficulté de cantonner un régiment complet dans cette petite ville; des détachements ont été logés dans différents villages environnants, moins éloignés de la route qui longe la rive droite de la Loire que de celle rive gauche.

Les hommes ont parfaitement supporté la fatigue de l'étape malgré la chaleur et la poussière, et tous nos braves petits pioupious ne paraissent pas trop s'effrayer de la perspective d'une étape plus longue aujourd'hui.

au poing, insolent, menaçant.

Le marquis demeura assis, le regardant fièrement, un bras appuyé sur son bureau, l'autre passé autour de la taille de sa fille blottie à son côté, et tremblant plus pour lui que pour elle.

En la trouvant dans cette attitude, le bourgeois crut sans doute qu'il en aurait bon marché, car un éclat de satisfaction traversa son visage. Il adressa au capitaine un geste impérieux.

— Laissez-nous!

Louise retint avec peine un cri prêt à trahir son émotion. Il lui semblait que leur bon génie les quittait.

Le jeune homme obéit; il se retira à reculons, et quand il eut refermé la porte, il s'adossa contre elle, de manière à ne pas perdre un mot de ce qui allait se dire. Et toujours sa main, qui ressentait encore le contact de celle du commissaire, se portait malgré lui sur la poignée de ses armes.

VII

LE PACTE

Brutus se posa de nouveau avec arrogance devant le marquis.

— Me reconnais-tu? demanda-t-il.

Un grand nombre de personnes attendait le 135° sur le pont et le quai de Limoges, et, dès que les clairons et les tambours se sont fait entendre au loin, un mouvement d'attention s'est manifesté, et chacun a pris bientôt un vif plaisir à voir passer aussi allégrement cette longue file de troupiers, suivant d'un pas assuré la belle musique de ce régiment.

Après le salut au drapeau sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les billets de logement et les victuailles se sont distribués, les rangs ont été rompus et chacun est parti en quête de son logement.

\*\*

Le soir, à huit heures, la musique a donné un concert dans le Square du théâtre. Une foule immense entourait les artistes de M. Rouveirois, l'excellent chef si apprécié des dilettantes.

Inutile de faire l'éloge de la musique du 135°. C'est toujours cette même phalange d'artistes si bien triés et surtout si bien dressés par un maître pour lequel l'art de l'instrumentation n'a plus de secret.

Parmi les cinq morceaux qui ont été exécutés, on a plus particulièrement écouté cette musique de Wagner encore nouvelle pour le commun des mortels; mais empressons-nous de dire que la fantaisie de *Lohengrin* a été orchestrée par M. Rouveirois, ainsi que les *Tziganes*. La marche de Wetge, *Cronstadt*, mélange original des airs nationaux russe et français, ainsi que la très populaire ouverture des *Dragons*, ont été très goûtés.

A neuf heures précises, le concert prenait fin, et chacun quittait à regret les musiciens qui nous ont laissé longtemps encore sous le charme de cet art si bien rendu.

\*\*

Le 135° d'infanterie a quitté Saumur ce matin à 4 heures, se rendant à Chinon.

Une nombreuse escorte de Saumurois et Saumuroises a accompagné la musique bien au-delà de l'octroi de Notre-Dame.

\*\*

Mercredi 6 juillet, le même régiment doit repasser par Saumur, pour se rendre à Angers. Nous espérons applaudir encore les musiciens pour la circonstance.

Si le temps le permet, il est possible que le parcours de Saumur à Angers soit fait en une seule étape. Une circulaire du ministre de la guerre informant les colonels qu'une marche de cinquante kilomètres devait être faite au moins une fois chaque année, le colonel du 135° profiterait de l'occasion de l'étape Saumur-Angers (48 kil.) pour obtempérer à la circulaire ministérielle.

#### ACCIDENT PAR LES TRAMWAYS

Hier, peu avant l'arrivée du 135° de ligne, un accident qui heureusement n'a pas eu de suites graves s'est produit sur le pont Cessart.

Une voiture à deux roues contenant, avec le conducteur, un monsieur, sa dame et une fillette, suivait nos néfastes tramways. Pour dépasser un autre véhicule, le conducteur voulut prendre à gauche. Le cheval perdit pied sur les rails et s'abattit. Le conducteur, précipité en avant, tomba sur l'animal qui amortit le coup; son compagnon fut projeté de côté. La dame renversée dans la voiture ne pouvait se relever. Quant à l'enfant, prise de peur, elle poussait des cris désespérés.

De nombreux promeneurs qui attendaient le régiment se sont empressés de les secourir.

On est porté à croire que ces tramways, cause de tant d'accidents, et qui ont détérioré nos routes et disloqué le pavage dans la traversée de Saumur, sont flairés par quelques Juifs qui veulent en tirer une *bédite* affaire productive.

#### VICTIME DE LA LOIRE

Hier, vers 3 heures, deux jeunes gens, Rougè et Auger, accouraient en ville, venant de l'île du Saule, annoncer que le nommé Pournin-Maillié venait de se noyer.

Voici dans quelles circonstances:

Il était à la pêche, à 200 mètres environ au-dessus de la digue, lorsqu'il voulut se baigner. Averti par Rougè et Auger, qui étaient également à la pêche, que l'endroit était dangereux et mal choisi, il répondit: «Eh! qu'est-ce que cela fait de se noyer!» et il se mit à l'eau.

Après quelques brasses du côté du large, il perdit pied et fut entraîné par le courant. Les deux jeunes gens, qui ne savaient pas nager, appelèrent du secours. Vainement M. Pelou, qui pêchait dans les environs, plongea-t-il plusieurs fois, il ne put retirer le malheureux infortuné.

M. Ploquin Elie arriva avec sa barque. Non loin du lieu de l'accident, il aperçut étendu au fond de l'eau, à une profondeur de 1 mètre 50, le corps inanimé de Pournin. Il le tira à la surface avec une gaffe et le ramena à terre. Il était à ce moment 4 heures environ.

Pournin portait sur lui une lettre provenant probablement de son père qui habite Grande-Rue, à Vaton (Indre). Il était depuis six jours environ à Saumur, où il travaillait chez M. Dupays comme ferblantier, et logeait rue Saint-Nicolas, chez M<sup>me</sup> Besnard. Il était âgé de 18 ans.

M. Girard, qui habite rue de la Comédie, a failli également se noyer. Il était à la pêche, quai Saint-Nicolas, quand tout à coup il fut pris d'un étourdissement et tomba à l'eau.

Heureusement que près de lui se trouvaient deux autres pêcheurs, MM. Beaulieu et Weil-Benoist, qui se sont portés à son secours. M. Léon Beaulieu a pu le retirer.

M. Girard n'a eu que quelques contusions; il se plaint surtout de douleurs au côté.

## La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

VI

L'INVASION DU CHATEAU

(Suite)

Au fen sombre qui circula sous ses paupières, à l'expression hédense de sa lèvre, à la vibration impure de son accent, Hector éprouva une contraction des muscles du cœur. Sa position n'était plus celle d'un héros, c'était celle d'un martyr.

— Conduis-moi, ordonna le commissaire.

Comme il restait immobile, celui-ci lui prit la main, il tressaillit ainsi qu'au contact d'une bête visqueuse.

— Viens!

En même temps il poussa la porte du cabinet, et porta les yeux sur les pistolets passés à sa ceinture, et qui semblaient tenter ses doigts crispés.

— Monsieur, dit-il, voici le citoyen commissaire que je vous ai annoncé.

Brutus entra, le chapeau sur la tête, l'épée

A ce tutoiement grossier, le rouge monta au visage du vieillard, mais sa fille lui pressa le bras d'une manière suppliante; il réprima son indignation et ne répondit rien.

— Je suis le prisonnier que tu as si mal gardé, et je viens à mon tour te demander compte de ta conduite... A toi aussi, citoyenne, je ferai rendre compte du crime de haute trahison.

Elle secoua sa tête irritée, sa prunelle d'un bleu profond s'alluma et ses lèvres formulèrent un sourire si méprisant que le tyranneau se sentit blémir de fureur.

— Etes-vous muets tous les deux? s'écria-t-il, gêné par cette impassibilité dédaigneuse. Savez-vous qui je suis, au nom de qui je viens, les pouvoirs que je porte?

— Vous êtes, je pense, répondit sans sortir de sa dignité le vieillard, le représentant, l'agent du pouvoir central...

— Commissaire extraordinaire de la Convention investi du droit de vie et de mort sur tout ce qui habite le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Vendée; et l'on a osé, ici, sous les ordres, me condamner à être fusillé! Et c'est toi qui a rendu cet arrêt!

— Vous avez été jugé légalement, conscien-

cieusement. Je ne désire qu'une chose, c'est qu'il soit fait de même à notre égard.

— Le juge ici, le tribunal, la loi, c'est moi!

— Nous sommes prêts.

— Vous m'appartenez entièrement, complètement; nul n'oserait vous disputer à moi.

— Pourquoi tant de paroles?

— Parce que si j'ai le droit de vous tuer, je puis, s'il me plaît aussi, vous faire grâce.

Il fixa sur Louise un tel regard que son père la serra plus étroitement contre lui et qu'elle-même s'écria:

— Tuez-nous donc de suite, monsieur, tuez-nous!

— Oh! reprit-il avec un sourire de hyène, savourant les angoisses de ses victimes, je n'agirai qu'à ma guise. Vous me laissâtes, il y a huit jours, vingt-quatre heures de répit, il me convient de vous en accorder autant; et puis je verrai...

— Que prétendez-vous enfin? C'est donc un spectacle bien doux que l'agonie de deux victimes patientes et résignées? Quels raffinements vos chefs prétendent-ils donc fournir à leurs agents? Que voulez-vous faire de nous? Ayez la franchise et le courage de vos crimes!

**NÉROLOGIE**

Samedi est décédé en son domicile, rue Cendrière, après une longue et douloureuse maladie, M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué honoraire à Saumur, âgé de 63 ans.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours d'amis qui lui rendaient un sympathique hommage.

Le deuil était conduit par M. Charles Beaurepaire, son fils, avoué à Cognac, suivi de tous les avoués.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Chauveau, juge d'instruction, remplaçant M. le président du tribunal absent, M. le président de la chambre des avoués, M. l'abbé Chevallier et M. le colonel Piénu, amis intimes du défunt.

M. Beaurepaire a été avoué à Saumur pendant plus de 30 ans.

**Etat civil de la ville de Saumur**

**NAISSANCE**

Le 25 juin. — Marie-Françoise Grignon, rue de la Visitation.

**PUBLICATIONS DE MARIAGE**

Eugène-René-Alphonse Fröger, journalier, à Saumur, et Ernestine Cosset, journalière, à Arçay (Sarthe).

Bilaire-Auguste Rayen, scieur de long, et Louise-Henriette Mabileau, tous deux à Chouzé (Indre-et-Loire).

**MARIAGE**

Le 27 juin. — Raoul-Lucien Goeau, jardinier, à Saint-Martin-de-la-Place, a épousé Elodie-Clarisse Héroult, sans profession, à Saumur.

**DÉCÈS**

Le 25 juin. — Charles-Théophile Beaurepaire, 63 ans, avoué honoraire, rue Cendrière.

Le 26. — Yvonne-Marie-Louise Bertrand, 3 ans, rue du Vieux-Pont.

Le ministre de la guerre, à la suite des résultats du malheureux duel qui a eu lieu jeudi, et qui a amené la mort du capitaine Mayer, vient de décider qu'à partir de ce jour, tout duel, sans autorisation spéciale des chefs compétents, sera immédiatement puni de mise en non activité pour les officiers de l'armée.

**CONVOCATION**

Les réservistes des classes 1882 et 1883 sont convoqués aux dates suivantes :

**Infanterie.** — 1re série, du 22 août au 18 septembre; 2e série, du 26 septembre au 23 octobre.

**Artillerie.** — 1re série, du 22 août au 18 septembre; 2e série, du 30 septembre au 30 octobre.

Les réservistes, infirmiers militaires, télégraphistes, secrétaires d'état-major, seront convoqués à des époques variables, suivant les besoins du service.

Le service du recrutement vient de rappeler à l'autorité universitaire que, par application du décret du 22 novembre 1889 sur les dispenses, les étudiants dispensés en vertu de l'article 23, doivent produire du 15 septembre au 15 octobre de chaque année, jusqu'à l'âge de 26 ans, au commandant du bureau de recrutement de la subdivision de région à laquelle appartient le canton où ils ont tiré au sort, un certificat établissant qu'ils continuent à remplir les conditions sous lesquelles la dispense leur a été accordée.

**LA GRANDE COURSE DE FOND DE PARIS-ANGERS-NANTES**

Nous avons déjà annoncé qu'une course vélocipédique devait avoir lieu entre Paris-Nantes et retour sur la capitale dimanche prochain 3 juillet.

Départ de Paris entre 8 et 9 heures du matin.

C'est M. Mousset, de la *Revue des Sports*, frère de M. Mousset, ancien membre du bureau d'Angers, qui a été chargé d'organiser les contrôles sur le parcours de la course. Il était ces jours-ci à Angers. Le contrôle d'Angers, installé dans la salle des machines de MM. Mullinge et Laulan, sera assuré par les soins de V. C. A.

Voici l'itinéraire qui sera suivi par MM. les velocemen :

Paris, Versailles, Melun, Fontainebleau, Pithiviers, Orléans, Blois, Tours, Saumur (vallée de la Loire), Angers, Ancenis, Nantes, — le virage se fera dans cette ville en suivant : place Saint-Pierre, Haute-Grande-Rue, rue de Strasbourg, remonter par la rue Thiers — prendre la route de Paris jusqu'à l'embranchement de la route de Carquefou pour gagner successivement : Segré, Château-Gontier, Laval, Mayenne, Domfront, Caen, Trouville, Pont-l'Évêque, Pont-Audemer, Rouen, Nantes et Paris.

Distance à parcourir : 1,004 kilomètres.

On compte que l'arrivée des premiers coureurs, à Angers, aura lieu lundi matin, entre deux et trois heures.

Voilà une course qui promet d'être joliment intéressante.

**LE RENOUELEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX**

Nous avons déjà fait connaître que, dans la pensée du gouvernement, les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux devront avoir lieu le dimanche 31 juillet prochain.

Ajoutons que la série sortante cette année est celle qui, en 1874, fut soumise pour la première fois au renouvellement triennal, et qui, depuis, passa par les renouvellements successifs de 1880 et de 1886.

En effet, à la différence de la législation pré-

cedente, laquelle maintenait les conseils généraux en fonctions pendant neuf années, la loi actuelle prescrit le renouvellement par moitié, tous les trois ans, des assemblées départementales.

**RENOUELEMENT DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT**

L'*Officiel* vient de publier la loi qui ne permettra en 1892 et en 1893, aux cantons où les mandats du conseiller général et du conseiller d'arrondissement expirent le même jour, de réélire les conseillers d'arrondissement que pour trois ans seulement.

Cette loi a pour but d'éviter la coïncidence des deux élections au Conseil général et d'arrondissement.

M. Jacques Liverani vient d'être engagé au théâtre Royal du Parc, à Bruxelles, pour y tenir l'emploi des jeunes premiers rôles.

**DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOLET**

M. Carnot a signé le décret de dissolution du Conseil municipal de Cholet, les tentatives pour constituer la municipalité étant restées sans résultat.

**UN GÉNÉRAL RUSSE A LA FLÈCHE**

M. A. de Boutowsky, général major, inspecteur des écoles militaires en Russie, est venu l'autre semaine à La Flèche.

Le général a visité le Prytanée où il a vu successivement les classés, les études et s'est entretenu en allemand avec les élèves.

L'après-midi il a assisté à tous les exercices physiques.

Le général de Boutowsky a témoigné toute sa satisfaction.

Après les exercices, le général commandant le Prytanée a offert au général russe, au personnel du Prytanée et au maire de La Flèche un lunch improvisé et a porté au général de Boutowsky le toast suivant :

« Je lève mon verre en l'honneur du Tsar, je bois à la Russie, à la noble armée russe, au général de Boutowsky qui la représente si dignement au milieu de nous. »

Puis le général Boutowsky a remercié vivement le général et le personnel du Prytanée de l'accueil empressé qui lui a été fait.

Au moment où il se retirait, les élèves du Prytanée se sont portés sur son passage et l'ont vivement acclamé, en criant : « Vive la Russie ! Vive le général ! Vive le Tsar ! ».

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

*Bains de mer de l'Océan. — Saison 1892*

Il est délivré par toutes les gares et stations du réseau des chemins de fer de l'Etat des billets (aller et retour) de toutes classes, à prix

très réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Royan, La Tremblade, Le Chapus, l'Île-d'Oléron, Marennes, Fouras, Châtelailon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, Les Moutiers, La Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, Paimbœuf.

Les coupons de retour sont valables pendant 33 jours, avec faculté de prorogation de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le paiement de 40 0/0 du prix primitif, pour chaque période de 20 jours.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

*Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 420 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

**AGENCE DE SAUMUR**

Rue du Marché-Noir, 49.

**Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cirs de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

**La Banque V<sup>e</sup> Lambert et Fils paie SANS FRAIS, et dès maintenant, TOUS LES COUPONS à l'échéance de Juillet dont le prix est déjà annoncé.**

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.  
**P. ANDRIEU**  
ARTICLES DIMINUÉS  
Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.  
Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Mon père !... dit Louise.

— Oh ! laissez-le parler, qu'il épanche sa colère, sa haine !... A la bonne heure, j'aime mieux cela que sa fausse tranquillité de tout à l'heure. Marquis du Versant, tu n'as pas en moi un ennemi vulgaire, un simple représentant de la République... ta tête ne me suffit pas ! je veux te voir souffrir !...

— Misérable ! fit la jeune fille.

— Cela ne te regarde pas, toi !... ton ton viendra.

Le marquis se leva d'un seul bond.

— Ah ! cela est odieux ! tu insultes mes cheveux blancs, tu injurieras ma fille !... Tes armes ne m'intimident pas ! je l'appellerai par ton nom : Tu es un lâche !

— Tu te trompes, marquis, dit-il en grinçant des dents et en rejetant au loin le chapeau qui lui couvrait le front, j'ai un autre nom !... Regarde moi bien : tu ne veux donc pas me reconnaître !

M. du Versant fouilla dans ses souvenirs, il retrouva une vague idée de ce regard méchant, de cette bouche vicieuse, de ce nez aigu, en bec de vautour, mais il ne se rappelait pas encore où il les avait vus pour la première fois.

— Ta mémoire est bien rebelle, mon noble maître ! Ce n'est pas la semaine dernière seulement que tu m'as condamné... Il y a vingt-cinq ans...

— Antoine Bertrand !...

Le marquis recula de plusieurs pas, à cette hideuse découverte ; l'ancien braconnier poussa un éclat de rire bruyant et grossier.

— Oui, marquis, Antoine Bertrand, surnommé Brutus ! Naguères braconnier sur tes terres, il y a huit jours ton prisonnier ; aujourd'hui... tu connais mes qualités.

— Malheureux ! tu as dépassé mes prophéties.

— Prophéties de malheur, qui ne se réaliseront pas, marquis ! C'est moi qui te les renvoie à cette heure ; tu mourras sur l'échafaud ! Ah ! tu me condamnas autrefois comme la semaine dernière...

— Et j'eus la pitié de te laisser fuir !...

— C'est vrai ; mais je te préviens que moi, je serai moins généreux ! Que veux-tu, je n'étais coupable que d'un délit privé, et toi tu es traître envers la République !

— Quoi ! intervint Louise, vous payez ainsi la grâce qu'on vous accorde !

Chaque fois qu'elle prenait la parole, l'arrogance du commissaire semblait faiblir, il éprouvait une sensation contre laquelle il luttait difficilement. Aussi s'adressait-il de préférence au marquis. Comme toutes les natures perverses, il haïssait en raison même et en proportion de la reconnaissance qu'il devait.

— Citoyenne, dit-il, oubliant son habitude de tutoiement, ou n'osant plus l'appliquer, je vous ai déjà invitée à ne pas vous mêler de cette explication.

— Respectez mon père, alors, et parlez-lui comme un homme de cœur.

Cette fierté, cette hardiesse, cette beauté merveilleuse pleine de caractère le troublaient de plus en plus, le gênaient, et pourtant l'attiraient.

— Je vois ce qui vous irrite. Vous n'êtes pas faits, dans des châteaux aristocratiques, au langage de l'égalité. Soit ! il ne me reste que peu de chose à vous dire... Je vous parlerai comme vous le désirez. Donc, écoutez bien ceci : pour que satisfaction me soit donnée, ainsi qu'à la République, je m'installe dans ce château, et le quartier général des insurgés devient celui de l'armée française du Maine. Tous les chouans qui paraîtront à portée d'une balle seront frappés sans pitié. Quant

à vous, séparés comme vous me séparâtes de mon compagnon, deux cachots vont vous recevoir...

— Séparés !... s'écria Louise en s'attachant aux habits de son père.

— C'est ma volonté !

On entendit un froissement contre la porte.

— Inutile de dire que je sonderai moi-même les murailles !

Louise joignait les mains devant lui :

— Monsieur, nous sommes résignés à tout, nous subissons la mort ; vous voyez, nous ne cherchons ni à nous défendre ni à vous irriter. Mon père a été bon pour vous naguère ; à votre tour, soyez généreux ; accordez-nous une grâce, une grâce qui ne vous coûte rien, qui ne cause aucun tort à la Convention, à l'échafaud. Laissez-nous passer ensemble ces derniers instants. (A suivre.)

**Mirabel (T.-et-Garonne)**

Les **Pilules Gicquel** sont de vrais talismans tant est subtil et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent. Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits.  
Signé : LONC, Presbytère de Mirabel.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière.

## VENTE

Aux enchères publiques  
Le DIMANCHE 17 JUILLET 1892, à 4 heures de l'après-midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

### DE LA Vaste Usine ou Minoterie De Bron

Située commune du Coudray-Macouard (Maine-et-Loire), sur la rivière le Thouet, fonctionnant à l'eau et à la vapeur, avec deux roues et neuf paires de meules, montées et organisées d'après le système anglais, machine à vapeur, de la force de vingt-cinq chevaux, élévateurs, arbres de transmissions et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de la farine; maisons, bâtiments, dépendances, jardins, etc.

Entrée en jouissance de suite.  
MISE A PRIX: 20,000 FR.  
S'adresser, pour renseignements, à:  
1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur;  
2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay;  
3<sup>o</sup> MM. PROUST et BONNEAU, syndics de faillite à Saumur;  
4<sup>o</sup> Sur les lieux, pour visiter.

Étude de M<sup>e</sup> FOUQUERAY, notaire à Sablé (Sarthe).

## A VENDRE

A L'AMIABLE  
OU A LOUER  
Pour le 1<sup>er</sup> juillet 1893,

## LE PETIT-PORT

Situé ville de Sablé, rue du Petit-Port, sur le bord de la Sarthe.  
Comprenant: maison d'habitation, magasins et cour actuellement exploité par M. Hales.  
S'adresser: soit à M<sup>e</sup> FOUQUERAY, notaire, soit à M. FERDINAND BOUTELOUP, propriétaire à Brulon.

## MAISON & MAGASIN

A LOUER  
POUR LA SAINT-JEAN 1893  
Rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 12.  
S'adresser à M<sup>me</sup> TURNEAU-BOUET, qui l'habite.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT  
MAISON  
Rue de Bordeaux, 15,  
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.  
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement  
Ou pour la Saint-Jean prochaine  
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.  
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

## A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.  
Très bonne maison. Matériel important.  
Propriété de plusieurs journaux.  
Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

## LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>  
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.  
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:  
Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

# Tapisseries Artistiques

BRODERIES  
M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
Très beau choix de Travaux fantaisie

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon  
**HENRI EICHE**  
Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris  
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE  
Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos  
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,  
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX  
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE  
La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.  
**IMBERT FILS**  
SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES  
Confiserie surfine  
Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.  
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.  
Bel assortiment de Boîtes fantaisie  
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.  
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.  
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour la composition quel que soit le nombre)  
Boîtes pour Baptêmes de Poupées  
Bonbons Universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60  
Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60  
Pastilles au parfait Guignolet, 1.75  
Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

## CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT (1<sup>er</sup> Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 "		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8 "			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (État)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 35	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS											
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dirt	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25		12 30	3 40		
Saintes				7 12	9 9	11 40		4 55	7 14		
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	7 48	9 15		
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	8 32	10 12	11 18	
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 13	10 34	11 40	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 28			
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 36			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14	9 41			
SAUMUR (État)											
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16		6 26	9 55			
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5				
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16				
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7		
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16		
Vivy	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43					
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52					
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6					
Limiers-Bouton	8 46	12 23		4	6 47	7 18					
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44			
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39		
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		
Saintes			7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15		
Paris											

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45	
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS											
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
Baugé	7 14	9 51	4 52	5 30	11 1	(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

### LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	3 10	7 35		
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35			
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23				
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32				
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 44				
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24			
(départ)	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21				
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50			
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 20	11 16			
Tours ar.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48			
Paris ar.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58					

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.